

DEC173226INSB

**Décision portant nomination de M. Pierre-Paul VIDAL aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 98 53 90

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre-Paul VIDAL, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi du domaine du biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Paul VIDAL demeure affecté au laboratoire Cognition and Action Group (COGNAC-G - UMR8257) situé à Paris.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Pierre-Paul VIDAL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR1).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**22 DEC. 2017**

Fait à Paris, le

Anne Peyroche